

AR PREFECTURE

082-218200285-20210920-D2021_31-DE
Reçu le 01/10/2021

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20/09/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux-mille vingt et un et le vingt septembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Anne-Marie MIANCIEN, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY, Gaëlle CLARA et Mm Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, François PURCHA, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Était absent excusé : néant.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_31

OBJET : Mise à disposition gracieuse de la salle communalé ZA Le Parc et signature convention avec « l'Association Loisirs et Culture » (ALEC)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au contexte sanitaire, la salle de réunion des locaux scolaires est utilisée exclusivement pour la restauration scolaire afin de répondre au protocole demandé.

De ce fait, l'utilisation de cette salle par l'Association Loisirs et Culture (ALEC), en dehors des horaires scolaires, pour leurs activités n'est plus possible.

Afin de maintenir ce lien social, Madame le Maire propose la mise à disposition gracieuse de la salle communale ZA Le Parc à l'Association Loisirs et Culture (ALEC) et donne lecture du projet de convention de mise à disposition.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la mise à disposition gracieuse de la salle communale ZA le Parc à l'Association Loisirs et Culture (ALEC) ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 27/09/2021

Publié ou notifié le : *01.10.2021*
Certifié exécutoire le : *01.10.2021*

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20/09/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le vingt septembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etai^{ent} présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Anne-Marie MIANCIEN, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY, Gaëlle CLARA et Mm Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, François PURCHA, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Etait absent excusé : néant.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_30

OBJET : Avis de la commune sur le projet de PLUi 12 arrêté

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de **plan local d'urbanisme intercommunal des 12 communes du territoire de l'ex-CCTGV (PLUi12)**.

Dans le cadre des consultations, et selon les dispositions de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, Madame la Présidente a transmis à chaque commune concernée le dossier de projet de PLUi arrêté, pour avis. En l'absence d'observations de la commune dans un délai de trois mois à compter de la notification, cet avis est réputé favorable (R 153-5 du code de l'urbanisme).

Madame le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi12) le 24 novembre 2015. Le projet a été poursuivi dans les mêmes objectifs et délais par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne conformément à sa délibération du 29 juin 2017.

Elle évoque la délibération du premier arrêt du projet du 7 février 2019 ainsi que la délibération du 28 novembre 2019 décidant de modifier le projet PLUi 12 arrêté le 7 février 2019 et d'ouvrir une nouvelle phase de concertation publique afin de prendre en compte les avis formulés par les personnes publiques associées et la commission d'enquête à l'issue de la phase de premier arrêt.

Madame le Maire rappelle ensuite les principaux points des délibérations de la Communauté de Communes tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi.

Enfin Madame le Maire informe que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été débattu en mars 2017 par le conseil communautaire. Préalablement, chaque conseil municipal avait débattu des orientations du projet de PADDi.

Au regard des éléments exposés par Madame le Maire et,

AR PREFECTURE

218200285-20210920-D2021_30-DE

PLU le 01/10/2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L153-15 et R153-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} juillet 2021, arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal des 12 communes du territoire de l'ex-CCTGV,

Considérant que le projet de PLUi a été communiqué à la commune, par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 9 juillet 2021 par la communauté de communes pour avis,

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet **un avis favorable** sur le projet de PLUi des 12 communes du territoire de l'ex-CCTGV.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 28/09/2021

Publié ou notifié le : 21.10.2021
Certifié exécutoire le : 21.10.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20/09/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le vingt septembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Anne-Marie MIANCIEN, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY, Gaëlle CLARA et Mm Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, François PURCHA, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Était absent excusé : néant.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_29

OBJET : Subvention exceptionnelle association « Pétanque Canalaise »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association la « Pétanque Canalaise », afin de participer financièrement à l'équipement de tenues pour les joueurs, suite à l'engagement au championnat des clubs OPEN de 2021 de l'association. Le montant global de cet équipement est estimé à trois mille euros (3 000 €) TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de quatre cents euros (400 €) pour cet équipement de tenues et précise que les crédits nécessaires à cette subvention sont disponibles et inscrits au budget 2021 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 27/09/2021

Publié ou notifié le : 01.10.2021
Certifié exécutoire le : 01.10.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20/09/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le vingt septembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Anne-Marie MIANCIEN, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY, Gaëlle CLARA et Mm Bernard BLATCHE, Denis THAU, François PURCHA, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Etait absent excusé : néant.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_28

OBJET : Convention modifiée du service commun d'instruction du droit des sols

Madame le Maire présente, au Conseil municipal, le service commun d'instruction du droit des sols et donne lecture de la convention modifiée validée par le Conseil Communautaire le 10 juin 2021.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la convention modifiée, ci-annexée, relative au service commun d'instruction du droit des sols ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 27/09/2021

Publié ou notifié le : *01.10.2021*
Certifié exécutoire le : *01.10.2021*

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20/09/2021

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et un et le vingt septembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Anne-Marie MIANCIEN, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY, Gaëlle CLARA et Mm Bernard BLATCHE, Denis THAU, François PURCHA, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Etait absent excusé : néant.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2021_27

OBJET : Renouvellement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour les besoins de la collectivité, de renouveler le contrat d'un agent d'entretien, à raison de 28 heures hebdomadaires, pour une période de 12 mois, du 01/10/2021 au 30/09/2022 et ceci dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC), avec une prise en charge de 50% uniquement sur 20 heures hebdomadaires, proposé par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Approuve** le renouvellement du contrat d'un agent d'entretien, en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) de 28 heures hebdomadaires, avec une prise en charge de 50% uniquement sur 20 heures hebdomadaires, du 01/10/2021 au 30/09/2022.
- 2) **CHARGE** Madame le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au renouvellement de cet agent et de signer la convention avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne ainsi que le contrat de travail de droit privé, rémunéré sur la base du SMIC.
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours et le seront pour l'année suivante.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 21/09/2021

Publié ou notifié le : 21.09.2021
Certifié exécutoire le : 21.09.2021

Le Maire,

Sylvie BOREL.

